

# Convention Simplifiée de Formation N° 581

### Entre les soussignés :

### **♦ AMT FORMATIONS - BEAUCAIRE**

2 RUE DIDEROT 30 300 BEAUCAIRE Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro : 91300262030 auprès du préfet de région

## ◆ MAIRIE DE SAINT MITRE-LES-REMPARTS

9 rue Charles de Gaulle 13920 ST MITRE LES REMPARTS

Représenté par :

est conclue la convention suivante, en application des dispositions du Livre III de la 6ème partie et des catégories prévues à l'article L.6313.1 du Code du Travail relatif à la formation professionnelle continue tout au long de la vie.

#### Article 1 : Objet de la Convention

L'action envisagée entre dans l'une des catégories d'actions prévues par les articles L. 6313-1 et L6314-1 du Code du Travail :

### Action de formation

Cette action de formation est définie par le programme joint à cette convention qui contient toutes les informations règlementaires en vigueur.

## AMT FORMATIONS - BEAUCAIRE organise l'action de formation suivante :

Intitulé : Utilisation d'un jet haute pression en sécurité

De maîtriser les opérations en haute pression en toute sécurité **Objectifs** 

Utiliser rationnellement le matériel et les produits

7 heures réparties sur 1 journée le 25 avril 2022

SERVICES TECHNIQUES SAINT-MITRE-LES-REMPARTS

ANDRE Aurélien - BOUTTIN Jérémy - CORTES Marc - DESJARDINS Grégory - ROUBIEU Stéphan - VAVASSEUR Participant(s)

Marc - VEUX Emilie (7 personnes)

#### Article 2 : Modalités Financières

L'engagement pris par l'entreprise en vertu de la présente convention porte sur un montant de :

Libellé	Financeur	Qté	Prix Unit. HT	Remise	TVA	Total HT
Frais Pédagogiques	MAIRIE DE SAINT MITRE-LES-	1	590.00€	0.00 €	0.00€	590.00€
	Total HT:					
			TVA:	0.00 €	TOTAL TTC:	590.00 €

Conditions de Paiement

: MAIRIE DE SAINT MITRE-LES-REMPARTS - ST MITRE LES REMPARTS : Règlement à réception de

#### Article 3 : Conditions Générales

La présente convention prend effet à compter de sa signature par l'entreprise pour la durée visée à l'article 1. Elle est établie en deux exemplaires dont l'un doit être retourné à AMT FORMATIONS - BEAUCAIRE après signature.

En cas de résiliation de la présente convention par l'entreprise à moins de 10 jours de la date de début de la formation, AMT FORMATIONS -BEAUCAIRE retiendra sur le coût total, les sommes qui lui sont dues pour ladite formation, à savoir 50 % au minimum, et jusqu'à 100% pour une annulation survenue 3 jours avant le début de la formation.

Conformément à l'Article L6354-1 du Code du Travail, en cas de modification unilatérale par l'organisme de formation, l'entreprise se réserve le droit de mettre fin à la présente convention pour toute modification à moins de 3 jours avant la date de début. Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal de NIMES sera seul compétent pour régler le litige.

En cas de modification des éléments ci-dessus indiqués, la facture annulera et remplacera la présente convention.

Fait à BEAUCAIRE, le 8 mars 2022

En deux exemplaires originaux dont un pour chacune des parties.

Je reconnais avoir pris connaissance et accepter les Conditions Générales de Vente (CGV) jointes.

Pour MAIRIE DE SAINT MITRE-LES-REMPARTS

- Règlement intérieur

- Protocole sanitaire

- Conditions générales de vente

Pour AMT FORMATIONS - BEAUCAIRE

Olivier TODARO

Gérant

AMT FORMATIONS - BEAUCAIRE

Accusé de réception en préfecture 013-211300983-20220309-DEC2022-045-CC
Tél.: 0466594967 - e-mail : amt.formations@hotmail.fr - Code NAF : 8559
Date de télétransmission : 11/03/2022
Date de réception préfecture : 11/03/2022

N° session: 220137A



# Convention Simplifiée de Formation N° 582

#### Entre les soussignés :

### AMT FORMATIONS - BEAUCAIRE

2 RUE DIDEROT 30 300 BEAUCAIRE Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro : 91300262030 auprès du préfet de région

#### ♦ MAIRIE DE SAINT MITRE-LES-REMPARTS

Hôtel de Ville 9 rue Charles de Gaulle 13920 ST MITRE LES REMPARTS

#### Représenté par :

est conclue la convention suivante, en application des dispositions du Livre III de la 6ème partie et des catégories prévues à l'article L.6313.1 du Code du Travail relatif à la formation professionnelle continue tout au long de la vie.

# : Objet de la Convention

L'action envisagée entre dans l'une des catégories d'actions prévues par les articles L. 6313-1 et L6314-1 du Code du Travail :

#### Action de formation

Cette action de formation est définie par le programme joint à cette convention qui contient toutes les informations règlementaires en vigueur.

## AMT FORMATIONS - BEAUCAIRE organise l'action de formation suivante :

: Utilisation d'un jet haute pression en sécurité

De maîtriser les opérations en haute pression en toute sécurité **Objectifs** 

Utiliser rationnellement le matériel et les produits

: 7 heures réparties sur 1 journée le 26 avril 2022 Durée - Dates

: SERVICES TECHNIQUES SAINT-MITRE-LES-REMPARTS Lieu

Participant(s) AMBROSINI Christophe - BLOUIN Pascal - GASPARRO Nicolas - GUILLEMET Robin - PUGLIESI Bruno - ROUSSEAU

Thierry - SANCHEZ Alexandra - SELLAMI Boudgema - VARONA Manu (9 personnes)

#### Article 2 : Modalités Financières

L'engagement pris par l'entreprise en vertu de la présente convention porte sur un montant de :

Libellé	Financeur	Qté	Prix Unit. HT	Remise	TVA	Total HT
Frais Pédagogiques	MAIRIE DE SAINT MITRE-LES-	1	590.00€	0.00 €	0.00€	590.00€
					Total HT:	590.00 €
			TVA:	0.00 €	TOTAL TTC:	590.00 €

Conditions de Paiement

: MAIRIE DE SAINT MITRE-LES-REMPARTS - ST MITRE LES REMPARTS : Règlement à réception de

# : Conditions Générales

La présente convention prend effet à compter de sa signature par l'entreprise pour la durée visée à l'article 1. Elle est établie en deux exemplaires dont l'un doit être retourné à AMT FORMATIONS - BEAUCAIRE après signature.

En cas de résiliation de la présente convention par l'entreprise à moins de 10 jours de la date de début de la formation, AMT FORMATIONS -BEAUCAIRE retiendra sur le coût total, les sommes qui lui sont dues pour ladite formation, à savoir 50 % au minimum, et jusqu'à 100% pour une annulation survenue 3 jours avant le début de la formation.

Conformément à l'Article L6354-1 du Code du Travail, en cas de modification unilatérale par l'organisme de formation, l'entreprise se réserve le droit de mettre fin à la présente convention pour toute modification à moins de 3 jours avant la date de début. Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal de NIMES sera seul compétent pour régler le litige.

En cas de modification des éléments ci-dessus indiqués, la facture annulera et remplacera la présente convention.

Fait à BEAUCAIRE, le 8 mars 2022

En deux exemplaires originaux dont un pour chacune des parties.

Je reconnais avoir pris connaissance et accepter les Conditions Générales de Vente (CGV) jointes.

Pour AMT FORMATIONS - BEAUCAIRE

Olivier TODARO

Gérant

- Règlement intérieur

- Protocole sanitaire

- Conditions générales de vente

AMT FORMATIONS - BEAUCAIRE

AMI FORMATIONS - BEAUCAIRE

2 RUE DIDEROT - 30300 BEAUCAIRE

Tél.: 0466594967 - e-mail : amt.formations@hotmail.fr - Code NAF : 8559
Date de télétransmission : 11/03/2022
Date de réception en préfecture
013-211300983-20220309-DEC2022-045-CC
Date de réception préfecture : 11/03/2022

N° session: 220138A